



CIRAC

## Programme pour la promotion d'un dialogue franco-allemand sur la protection sociale

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE N°2

### Financement de la protection sociale et compétitivité dans le contexte socio-économique allemand

Conférence introductive de

**M. Hilmar SCHNEIDER,**  
Directeur du Département Politique du marché du travail  
Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA), Bonn

Débat ouvert par une brève intervention de :

*Mme Corinne PROST, INSEE, Chef du département des études économiques d'ensemble*  
*M. Philippe GUDIN DE VALLERIN, DG Trésor, Chef du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes*

Maison Heinrich Heine (Paris), le 14 décembre 2011

Cette séance de travail a constitué le deuxième volet d'un cycle de huit conférences-débats sur la protection sociale outre-Rhin, organisé conjointement par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC). Après un rappel du contenu de la séance introductive, au cours de laquelle le Professeur Bert RÜRUP a présenté le système de protection sociale allemand et ses enjeux actuels, **Catherine ZAIDMAN, Sous-directrice « Synthèses, études économiques et évaluation » à la DREES,** et **René LASSERRE, Directeur du CIRAC,** ont présenté les intervenants de cette deuxième séance, pour laisser ensuite la parole à **Hilmar SCHNEIDER.**

#### **Coûts du travail, financement et rôle macroéconomique de la protection sociale dans le contexte socio-économique allemand**

La contribution de **Hilmar SCHNEIDER** s'est articulée autour des deux questions suivantes :

- Comment le système fiscal et de transferts agit-il lors d'une crise ?
- Comment évolue un système de protection sociale par répartition sur le long terme, notamment dans le contexte du vieillissement démographique ?

## ***Le rôle stabilisateur du système de protection sociale dans un contexte de crise***

Par stabilisateur automatique, on comprend les éléments de politique sociale et fiscale venant lisser (à court terme) les fluctuations de revenu sans que soient prises des mesures discrétionnaires de politique économique. L'Allemagne présente par exemple un impôt sur le revenu progressif, qui possède intrinsèquement une fonction de lissage des revenus. L'assurance chômage permet également de maintenir un niveau de revenus lors de la perte d'un emploi.

Hilmar SCHNEIDER a mentionné à ce titre l'étude récente de M. DOLLS, C. FUEST et A. PEICHEL : « *Automatic Stabilizers and Economic Crisis: US vs. Europe* », parue dans la revue *Journal of Public Economics*, qui a permis de quantifier l'effet de stabilisation. Celui-ci tient compte des trois composantes suivantes : les revenus primaires (revenus d'activité et revenus du patrimoine), l'intervention de l'État (impôts directs et prélèvements sociaux, déduction faite des revenus de transfert ou prestations sociales) et le revenu disponible qui en résulte. L'étude ne rend compte toutefois que de l'influence directe des stabilisateurs automatiques sur les revenus individuels : elle ne tient par exemple pas compte des impôts sur les sociétés ou de l'évolution de l'épargne des ménages.

Le fonctionnement des stabilisateurs automatiques peut ainsi être évalué à l'aune du système fiscal et de transferts (revenus primaires vs. revenu disponible) et du lien entre revenu disponible et dépenses de consommation. Un coefficient de stabilisation de 0,4 signifie par exemple que 40% du choc de revenu primaire est absorbé par le système fiscal et de transferts.

L'étude a retenu deux scénarii pour comparer le rôle stabilisateur de la protection sociale dans 19 pays européens et aux États-Unis. Le premier scénario portait sur un recul proportionnel des revenus primaires de 5% pour l'ensemble des ménages et le second sur une montée du chômage générant un recul global du revenu primaire de 5%.

Les résultats indiquent une absorption relativement élevée du choc de revenu dans les pays de l'UE, en comparaison avec les États-Unis, avec toutefois d'importantes différences au sein de l'UE. Par exemple, pour le scénario relatif aux revenus, le coefficient de stabilisation est de 38% dans les pays de l'UE, de 48% en Allemagne, de 37% en France et de 32% aux États-Unis. Pour celui relatif au chômage, il est de 47% dans les pays de l'UE, 62% en Allemagne, 57% en France et 34% aux États-Unis.

Les stabilisateurs automatiques présentent des avantages et des inconvénients :

- ils opèrent en l'absence de prises de décision spécifiques en matière de politique économique ;
- l'impact à plus long terme dépend de l'adaptation des barèmes à l'inflation pour éviter l'effet de « progression froide » (selon laquelle un salarié dont le revenu augmente du fait de l'inflation verra son niveau d'impôts augmenter de manière progressive, de sorte qu'il verra baisser la valeur réelle de son revenu net) ;
- la stabilisation des chocs négatifs vient atténuer également les chocs positifs sur les revenus primaires.

### ***Implications sur le long terme***

L'assurance sociale légale comprend l'assurance chômage, l'assurance maladie, l'assurance dépendance et l'assurance retraite. Le système est financé par des cotisations sociales assises sur les revenus du travail (selon le principe de solidarité du système par répartition). L'assu-

rance sociale légale atteint un peu moins de 20% du PIB allemand, avec un point haut situé légèrement au-dessus des 20% au début des années 2000, suivi par une phase de recul jusqu'en 2007.

S'ajoutent à l'assurance sociale légale les garanties de base financées par les impôts : allocations familiales, allocations logement, aide sociale (*Sozialhilfe*), allocations *Hartz IV* (*ALG II*) pour les chômeurs de longue durée depuis 2005 et allocation de fin de droits (*Arbeitslosenhilfe*) jusqu'en 2005. Cette même année, le niveau des allocations pour les chômeurs de longue durée a augmenté en lien avec la réduction de la durée de versement de l'assurance chômage. Par ailleurs, l'aide sociale concerne désormais exclusivement les personnes en incapacité de travailler. Dans l'ensemble, les garanties de base s'élèvent à près de 4% du PIB allemand. Concernant la polémique qui a accompagné la mise en œuvre du système *Hartz IV*, Hilmar SCHNEIDER a précisé qu'il ne s'agissait pas, comme il a été dit, de « pauvreté par la loi » (*Armut per Gesetz*), le problème résidant davantage dans la pression imposée aux demandeurs d'emploi.

L'assurance sociale exerce également une pression sur les entreprises, en lien direct avec les coûts du travail : les cotisations sociales représentent un tiers du coût brut pour l'employeur. L'employeur et le salarié cotisent à parité, soit 20% de la rémunération brute perçue par le salarié. L'assurance retraite constitue la principale source de cotisations, suivie par l'assurance maladie. L'assurance dépendance était incluse dans l'assurance maladie jusqu'en 1995. La cotisation pour l'assurance chômage s'est élevée un certain temps à quelque 6,5% ; elle a chuté et se situe actuellement à 3%, en lien avec la baisse depuis 2005 du nombre de personnes percevant l'assurance chômage, passant de près de 2 millions à environ 1 million aujourd'hui.

On observe une tendance au recul de la part des dépenses de protection sociale financée directement par les cotisations sociales. Cela est lié en partie au fait que le financement de la protection sociale a été pour une part croissante supporté par les impôts, avec l'introduction d'une éco-taxe et l'augmentation, en 2007, de la TVA de 16% à 19%. Ces recettes fiscales supplémentaires viennent nourrir le complément fédéral (*Bundeszuschuss*), qui participe de manière croissante au financement des retraites (à hauteur de plus de 20% actuellement) et finance, depuis les réformes fiscales de 2007, à hauteur de 20% à 25% les dépenses de l'assurance chômage. Rédigée en 2007 par C. FUEST et non encore publiée, l'étude « *Financing Social Insurance Contribution Rate Cuts via Higher Value Added Taxes – The German Experience* », se penche, à l'échelle macroéconomique, sur les effets du basculement des cotisations d'assurance chômage sur la TVA. Il en ressort que l'effet positif considérable sur la demande de travail est largement atténué par la baisse de consommation des ménages qui découle de la hausse de la TVA, ce qui se traduit par une création nette de (seulement) 100 000 emplois.

Toutefois, le problème de long terme réside dans le recul de la base de financement de la protection sociale légale, qui repose principalement sur les salariés à temps plein. Or, leur nombre a chuté depuis 1994, passant de 24 millions à un peu plus de 22 millions. Si l'Allemagne présente une hausse du taux d'activité, celle-ci concerne en effet les personnes à temps partiel, parmi lesquelles figurent les indépendants qui ne participent pas au financement de l'assurance sociale légale. Par ailleurs, 5 millions d'actifs sont placés sur des emplois rémunérés jusqu'à 400 €, non soumis à impôts et cotisations sociales (les *Minijobs*). Cette formule concerne particulièrement les femmes en couple avec enfants. Il ne s'agit pas tant d'un tremplin vers le marché de l'emploi régulier, mais plutôt d'une trappe à faible activité.

Hilmar SCHNEIDER a ensuite mis en lumière la crise démographique que traverse l'Allemagne à l'aide de trois scénarii. Le premier scénario, dans lequel l'immigration serait de 200 000 personnes à partir de 2020, indique que le nombre des 15-64 ans passerait de 54 millions aujourd'hui à 42 millions d'ici 2050. Il serait de moins de 40 millions en 2050, selon le deuxième scénario, avec une immigration de 100 000 personnes à partir de 2014. En cas d'immigration nulle (troisième scénario), ce chiffre se réduirait à 35 millions. Le recul annuel de la population active se situera entre 300 000 et 500 000 personnes selon les scénarii.

Cela pose un problème majeur pour le financement à venir de la protection sociale. Actuellement, 22 millions d'actifs à temps plein financent 17 millions de personnes à la retraite. À l'avenir, un actif cotisant devra financer deux retraités. La pression sur les coûts du travail augmentera fortement, ce qui jouera sur la compétitivité. Par ailleurs, un actif travaille actuellement 29,6 heures par semaine en moyenne outre-Rhin, avec une tendance à la baisse. Si la tendance se poursuivait, les Allemands travailleraient en moyenne 25 heures par semaine en 2020. Pour faire face au problème démographique, il faudrait au contraire selon Hilmar SCHNEIDER que la durée de travail augmente et que tous les salariés travaillent en moyenne 35,4 heures par semaine.

En somme, le système allemand de protection sociale a un rôle stabilisateur important lors des crises économiques. Toutefois, cette caractéristique favorable à court terme ne doit pas masquer les perspectives défavorables qui pèsent sur le système de protection sociale allemand, du fait de la crise démographique qui menace l'Allemagne dans les décennies à venir.

### **Interventions des discutants français**

**Corinne PROST** a orienté son propos vers les stabilisateurs automatiques, pour axer ensuite son analyse sur les évolutions de long terme.

#### ***Stabilisateurs automatiques***

Corinne PROST a souligné l'intérêt de l'étude sur les stabilisateurs automatiques présentée par Hilmar SCHNEIDER, que l'on peut trouver en document de travail du NBER (*National Bureau of Economic Research*). Cette étude quantifie la façon dont les systèmes fiscaux et les systèmes de protection sociale amortissent les chocs conjoncturels. Utiliser des modèles de micro-simulation pour cet exercice est assez novateur. Habituellement, les travaux s'appuient sur des modèles macro-économétriques. Il s'agit donc de voir la façon dont les variations de revenus disponibles s'adaptent aux chocs externes de revenus. Ce papier n'analyse pas l'efficacité des dépenses publiques ou les effets de distorsion que peut avoir le système de taxation sur le marché du travail.

Il s'agit donc de voir uniquement la façon dont les chocs sont amortis. Cela a un intérêt en soi, au moment où sont publiés de nombreux travaux sur l'impact de la volatilité des cycles sur la croissance. Les résultats montrent qu'une grande volatilité peut avoir un impact négatif durable sur la croissance, avec notamment une mauvaise allocation du capital. En ce sens, les stabilisateurs automatiques ont un réel intérêt pour limiter l'impact des crises sur la croissance à moyen terme.

Il est également précisé dans cette étude que l'Allemagne avait été critiquée au moment de la crise pour avoir mis en œuvre un plan de relance relativement modeste par rapport à ce qui avait été mis en place dans les autres pays. Une des réponses avait été que les stabilisateurs

automatiques sont plus forts en Allemagne et qu'il était moins nécessaire de relancer l'économie en période de crise. Cette étude est donc particulièrement intéressante selon Corinne PROST car, pour se concerter au niveau européen sur un plan de relance, il faut avoir une bonne idée de la façon dont chaque économie réagit face à une crise.

La France et l'Allemagne sont assez proches en termes d'effet des stabilisateurs automatiques. La présentation de Hilmar SCHNEIDER ne prenait toutefois pas en compte les cotisations employeur. Si on prend en compte ces dernières, les stabilisateurs sont même plus élevés en France qu'en Allemagne. Pour un choc de chômage de 5%, le revenu disponible en France est amorti à hauteur de 73%, en Allemagne à hauteur de 67%.

Il est intéressant d'observer le découpage entre les différentes formes de taxation et de prestations. Cela donne une vision assez nette du système français qui accorde un poids énorme aux cotisations. En France, 70% des stabilisateurs automatiques viennent des cotisations, 6% des impôts. En Allemagne, 27% viennent des impôts sur le revenu, 36% des cotisations.

### ***Vieillessement de la population***

Selon les projections de l'INSEE, la population active ne devrait pas baisser en France avant 2030. Mais ce qui joue le plus sur la croissance à long terme par tête et sur le financement des prestations sociales est le ratio de dépendance, qui va augmenter dans les années qui viennent plus vite en France qu'en Allemagne, puisque le vieillissement de la population en Allemagne a débuté bien avant le vieillissement français. La situation en France sera tout aussi difficile, voire plus difficile dans les années qui viennent qu'en Allemagne. La croissance du PIB par tête sera ralentie par la hausse du ratio de dépendance. Cela se traduira par un appauvrissement relatif. Le vieillissement implique une hausse des besoins de financement en matière de retraite, mais aussi de santé et de dépendance.

Ces éléments rendent la réflexion sur le financement de la protection sociale encore plus cruciale. Elle est déjà largement documentée, notamment par le rapport BESSON de 2007 sur la TVA sociale (mise en place en 2007 en Allemagne, en augmentant le taux de TVA jusqu'à 19%, soit à peu près le niveau du taux français). L'autre piste concerne l'impôt sur le revenu et la CSG (l'ouvrage de Landais, Piketty, Saez, *Pour une révolution fiscale* est une référence en la matière).

Il est intéressant de noter que ces problèmes sont communs à la plupart des pays européens. Malheureusement, la réflexion est menée pour le moment indépendamment dans chacun des pays, sachant qu'il existe des enjeux en termes de compétitivité fiscale.

**Philippe GUDIN DE VALLERIN** a structuré son intervention en trois parties : en premier lieu les questions liées à la compétitivité, ensuite la manière de faire évoluer le financement de la protection sociale et la légitimité de cette question et enfin les différents facteurs de compétitivité (hors coûts et prix), au-delà du financement de la protection sociale.

### ***Évolution de la compétitivité et financement de la protection sociale en France***

De nombreuses études ont mis en évidence un décrochage de la France par rapport à l'Allemagne au cours des années 2000. Il y a 10-15 ans, la France était considérée comme une économie compétitive, par rapport à l'Allemagne qui présentait alors un déficit courant. Entre 2000 et 2008, la performance à l'exportation de la France a diminué de 2,4% par an, tandis

qu'elle a augmenté de 1,2% en Allemagne. Ce décrochage provient en partie de la baisse de la compétitivité-coût. La divergence de coût salarial a permis à l'Allemagne d'améliorer sa compétitivité depuis une quinzaine d'années. L'idée était de compenser la dégradation subie après la réunification.

L'évolution en Allemagne est due à une modération salariale et à l'impact des lois Hartz sur les salaires. Aujourd'hui, dans l'industrie manufacturière, les coûts du travail sont très proches en France et en Allemagne. Mais dans les services, les coûts salariaux sont relativement plus élevés en France (32 € de coût horaire) qu'en Allemagne (25€).

En termes de compétitivité-prix, le recul n'est pas aussi marqué car les entreprises françaises ont compressé leurs marges. Alors que la compétitivité-coût s'est dégradée de 15%, la compétitivité-prix a reculé de 5%. Mais ces marges rognées ont conduit à une dégradation de la situation financière. Les entreprises ont moins de capacité pour investir dans la R&D, pourtant susceptible de générer de la compétitivité hors prix.

En 2008, les dépenses de protection sociale en France atteignaient 31% du PIB, représentant la part la plus élevée en Europe (moyenne de 27% dans l'UE 15). La tendance globale est à la hausse, de manière soutenue en Europe du Sud (+2-3 points de PIB ces dix dernières années), de manière plus contenue en France (+0,5%), tandis que l'Allemagne enregistre un léger recul.

La part des cotisations dans le financement de la protection sociale est de l'ordre de 65% en France (contre 58% dans l'UE 15). La structure de financement de la protection sociale a évolué au fil du temps, avec une baisse de la part des cotisations dans l'UE (-5,8 points entre 1997 et 2008).

### ***Comment faire évoluer le financement de la protection sociale ?***

Philippe GUDIN DE VALLERIN a donné quelques pistes pour faire évoluer le système de financement de la protection sociale. Il est possible de chercher une meilleure assiette qui soit davantage en adéquation avec la logique de la dépense ou encore une réallocation au niveau de la fiscalité qui pèse moins sur l'emploi. On retrouve en Europe quelques exemples, comme la réforme VISCO en Italie en 1998, qui a supprimé les cotisations employeur de santé assises sur le travail (taux de 9%) et a mis en place un nouvel impôt régional sur les activités productives. Le programme suédois de verdissement de la fiscalité, sur la période 2001-2006, s'est matérialisé par une hausse des taxes environnementales pour 1,6 milliard € versés dans le budget fédéral, alors que dans le même temps, la fiscalité sur le travail a été sensiblement réduite. La TVA sociale en Allemagne a rapporté 24 milliards €, tandis que les cotisations sociales ont été abaissées de 1,6 point. En France, une partie des cotisations de sécurité sociale a déjà été fiscalisée avec la création et la montée en puissance de la CSG et les allègements de charges compensés par l'État avec la mobilisation des recettes fiscales. L'OCDE et l'UE recommandent de poursuivre dans cette voie.

La baisse des cotisations sociales employeur, soit quasiment les trois quarts des cotisations versées, répondrait au double objectif de réduire les prélèvements sur le travail pour stimuler l'emploi et d'améliorer la compétitivité. La baisse des cotisations sociales salariales permettrait pour sa part d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages.

Il serait nécessaire en face de relever les impôts, en guise de compensation dans le contexte actuel des finances publiques. Plusieurs options ont été évoquées : TVA, CSG, taxe environ-

nementale et plus globalement taxes comportementales de type tabac, alcool et réduction des niches fiscales. Ces différentes propositions présentent des avantages mais aussi des limites. Augmenter la TVA a un effet positif sur la compétitivité. Basculer les charges sociales vers la TVA revient à une dévaluation, ce qui peut être utile dans des pays dont le taux de change est surévalué. L'inconvénient est que cela déprime la demande intérieure. Augmenter la CSG peut avoir un intérêt dans le prolongement des réformes de 1990. Mais étant donné qu'il n'existe presque plus de cotisations salariales pour les prestations de nature universelle, la hausse de la CSG réduirait le salaire net et pénaliserait le pouvoir d'achat des salariés. L'introduction d'une taxe environnementale pourrait permettre d'avoir le double dividende, qui consiste à financer la protection sociale tout en incitant à des comportements plus vertueux en termes d'environnement. L'objectif étant de faire baisser l'assiette de la taxe, il serait donc nécessaire d'augmenter progressivement les taux. La piste des niches fiscales, enfin, est davantage envisagée pour réduire les déficits publics.

Philippe GUDIN DE VALLERIN a précisé qu'il fallait avant tout maîtriser les dépenses et leur répartition, mais aussi clarifier les objectifs poursuivis (compétitivité, emploi...).

### *Les autres facteurs de compétitivité*

La loi de modernisation de l'économie d'août 2008 a pour objectif d'améliorer la compétitivité-prix et hors prix. La réforme de la taxe professionnelle améliore également la compétitivité des produits français. Des politiques de soutien à la R&D ont été mises en place avec le crédit impôt recherche. La problématique de la R&D est importante dans la mesure où les entreprises françaises ont perdu beaucoup de marge de manœuvre en réduisant leurs marges face à la concurrence allemande. Une autre possibilité afin d'améliorer la compétitivité est de soutenir l'internationalisation des PME, peu exportatrices par rapport aux PME allemandes. Le regroupement des PME en termes de financement est important, de même que l'aide par l'intermédiaire d'UBIFRANCE. Les dépenses d'avenir permettent aussi de mettre l'accent sur des facteurs de compétitivité hors prix, avec l'accent placé sur les dépenses de formation et de recherche pour accroître la productivité du travail à long terme. Une dernière mesure, recommandée par Bruxelles, consiste en l'allègement de l'environnement administratif et réglementaire des entreprises. Le rapport RETAILLEAU remis au Premier ministre en 2010 constate que les freins à la croissance des PME seraient surtout réglementaires.

Quoi qu'il en soit, Philippe GUDIN DE VALLERIN a indiqué qu'il n'avait pas été possible de constater l'impact des mesures prises avant la crise, cette dernière ayant brouillé la lecture. Selon lui, la croissance de demain dépendra beaucoup de notre capacité d'innovation.

### **Discussion finale**

Les échanges qui ont suivi ces présentations ont permis à **Hilmar SCHNEIDER** de préciser que la simulation réalisée dans l'étude considérée ne montre que l'effet direct du chômage sur le revenu disponible, la situation après un an de chômage étant différente. Toutefois, le chômage de longue durée a fortement reculé ces dernières années en Allemagne.

Il a précisé par ailleurs que les réformes du marché du travail ont prouvé leur efficacité pendant la crise. Elles ont permis de réduire l'afflux vers les garanties de base. Pour leur part, les salaires horaires sont bas dans les services du fait des emplois à temps partiel (en particulier les *Minijobs*), qui réduisent le coût moyen du travail. Pour Hilmar SCHNEIDER, ces salaires

horaires bas ne traduisent pas l'extension du phénomène de pauvreté, mais sont surtout le fruit du développement des *Minijobs*. Les salaires à temps plein augmentent pour leur part.

Il a rappelé en outre qu'une immigration massive vers l'Allemagne s'était produite au début des années 1990, pour des raisons humanitaires et en application du droit du sang. De nombreux arrivants étaient peu qualifiés, ce qui a véhiculé une image négative de l'immigration auprès de l'opinion publique. Des fédérations professionnelles ne souhaitent d'ailleurs pas voir reconnus les diplômes étrangers, car elles craignent une baisse des salaires dans les secteurs concernés.

Pour ce qui est du recul de l'âge de départ à la retraite à 67 ans (actuellement de 65 ans), Hilmar SCHNEIDER a souligné que les personnes âgées de 65 ans étaient en meilleure santé que par le passé et que l'augmentation de la durée de cotisation sera inférieure à celle de la durée de vie. Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté de 3% par an ces six dernières années, notamment dans le contexte de la suppression des mesures de préretraite.

Hilmar SCHNEIDER a enfin évoqué une proposition de réforme qui permettrait de modifier le système de manière plus radicale. Il s'agirait de substituer totalement les cotisations sociales par l'impôt, de supprimer les *Minijobs*, de suivre le principe d'une imposition individuelle et au niveau du ménage selon le modèle scandinave. Cela aurait des conséquences considérables sur le marché de l'emploi, renforcerait davantage les incitations au travail, allègerait la charge du financement sur les salaires moyens pour l'accroître sur les hauts salaires, ces derniers étant d'ailleurs prêts à être taxés davantage. Cela permettrait enfin de réduire les inégalités sociales outre-Rhin et d'augmenter les recettes de l'État.

**Catherine ZAIDMAN** a fait part de la remontée du taux d'emploi des seniors en France ces dernières années, mise en évidence par les travaux de la DARES, la fermeture des dispositifs de préretraite ayant joué sur cette évolution.

**Corinne PROST** a ajouté que si l'on souhaite réfléchir à un changement d'assiette, il faut tenir compte du fait que les cotisations sociales employeur sont régressives pour les hauts salaires en raison des plafonds de sécurité sociale. Il existe donc sans doute des marges de manœuvre de financement en limitant la régressivité des cotisations sur les salaires les plus élevés.

**Catherine ZAIDMAN** a précisé qu'à sa connaissance, toutes les cotisations pouvant être plafonnées l'ont été (il existe certes des taux différenciés, liés toutefois à des droits différents). Ce mouvement a été opéré ces 15-20 dernières années. Les cotisations salariées ont été basculées vers la CSG dans le domaine de l'assurance maladie. Cela n'a pas été fait sur les cotisations employeur famille et les cotisations employeur maladie.

**Hilmar SCHNEIDER** a indiqué qu'il n'est pas favorable à la suppression des plafonds de la protection sociale en Allemagne, ce qui poserait selon lui des problèmes d'équité. Il a ajouté que tous les revenus devraient être soumis à cotisations sociales. Aujourd'hui, un actif sur deux verse des cotisations sociales, les revenus des indépendants et des fonctionnaires n'étant pas concernés.

La discussion a ensuite porté sur l'appréciation qu'il convient d'avoir sur les évolutions récentes en Allemagne au regard de la solidarité. Les réformes menées outre-Rhin semblent créer des incitations pour sortir d'un système de solidarité. En réaction, Hilmar SCHNEIDER

a indiqué qu'il est probable selon lui qu'à long terme, on souhaite revenir vers davantage de solidarité, ce qui s'exprime dans le débat public notamment sous la notion d'assurance citoyenne (*Bürgerversicherung*). Mais la question porte également sur la définition du principe de solidarité : il paraît nécessaire d'avoir une interprétation de la solidarité qui soit également fondée sur la réciprocité.

Solène HAZOUARD